



QNB annonce l'approbation conditionnelle du CSE

Montréal (Québec), le 4 septembre 2025 – Métaux QNB inc. (CSE : TIM. X) (USOTC : QNBMF) annonce l'approbation conditionnelle du formulaire 2A : Déclaration d'inscription à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes.

Ian C. Peres, président et chef de la direction de Métaux QNB, a commenté : « Il s'agit d'une dernière étape très importante dans la finalisation de la prise de contrôle inversée (RTO) par ReSolve Energies Inc.. Le financement par actions de 2,5 millions de dollars, et une condition pour la clôture et la reprise des échanges d'actions, est en cours et presque terminé. »

La Bourse des valeurs canadiennes (« CSE ») a approuvé le changement fondamental de Métaux QNB inc. dont l'émetteur résultant deviendra ReSolve Energies Inc. aux fins d'inscription, sous réserve des conditions suivantes :

- Réalisation de la transaction, incluant la clôture du financement de 2,5 millions de dollars et le changement de nom en ReSolve Energies Inc.;
- L'émetteur résultant doit finaliser divers accords dans le cours normal des activités;
- L'émetteur résultant doit satisfaire aux exigences initiales de la CSE en matière de flottant public et de répartition des titres;
- Remplir tous les documents demandés par le CSE en suspens et payer les frais conformément aux politiques du CSE.

Une date de la reprise des échanges d'actions sera déterminée après que les conditions ci-dessus soient remplies.

À propos de QNB

QNB Metals explore l'hydrogène naturel ou blanc en Ontario et au Québec, en utilisant une technologie de détection de pointe en instance de brevet sur des revendications très prometteuses. La Société détient également le projet de réservoir de sel de Kingsville en Nouvelle-Écosse.

À propos de ReSolve Energies

ReSolve est une entreprise privée canadienne axée sur le développement et la commercialisation de technologies avancées en matière de biocarburants et d'énergies renouvelables, ainsi que sur l'exploration des ressources naturelles en hydrogène. ReSolve a conçu une plateforme d'hydrolyse acide exclusive en instance de brevet capable de convertir la biomasse résiduelle, y compris l'écorce, le bois de démolition et les boues de papier, en trois produits d'énergie renouvelable complémentaires : l'éthanol de deuxième génération, les granules de lignine de qualité industrielle et l'électricité produite par cogénération de biomasse intégrée. ReSolve détient également un portefeuille de propriété intellectuelle en instance de brevet lié aux méthodes de détection et d'extraction de l'hydrogène en plus de 119 claims d'exploration minière couvrant 6 613 hectares (66 km²) au Québec.

Au nom du conseil d'administration et pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ian C. Peres, CPA, CA

Président et chef de la direction

+1.416.579.3040

Les documents publics de QNB peuvent être consultés à www.sedarplus.com

Ni le CST ni son fournisseur de services de réglementation n'acceptent de responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur plusieurs estimations et hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables, sont assujetties à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales et les marchés financiers incertains. Les lecteurs sont avertis que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux



énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.